

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE NOTRE ACTION

**VOUS CHANGEZ
DE CHAUDIÈRE ?**

**VOUS CONSTRUISEZ
UN BÂTIMENT
CHAUFFÉ ?**

**PENSEZ AUX ÉNERGIES
RENOUVELABLES !**

» En vous associant à Nantes Métropole,
bénéficiez d'un accompagnement technique
et financier tout au long de votre projet.

Vous construisez un bâtiment chauffé ? Vous avez besoin de chaleur ou changez votre chaudière ?

Vous êtes une structure privée* ou publique : Nantes métropole et l'ADEME vous proposent un accompagnement gratuit pour votre projet imminent ou à 4 ans. En vous engageant à recourir à des énergies renouvelables, bénéficiez de financements publics !

Les opérations accompagnées

Tout projet de production de chaleur et réseaux de distribution associés pour couvrir les besoins d'eau chaude sanitaire, de chauffage ou de process industriels à partir des sources suivantes :

- > Solaire thermique
- > Biomasse
- > Géothermie
- > Récupération de chaleur « fatale »

Les soutiens et financements disponibles

Notes d'opportunité

Première étape chiffrée visant à vérifier la pertinence d'un projet, cette note est proposée gratuitement par les partenaires du dispositif.

Étude de faisabilité et missions AMO

Jusqu'à 70 % d'aide, dans le cadre du système d'aide à la réalisation.

Investissement

Attribuées dans le cadre des modalités du Fonds Chaleur de l'ADEME.

Exemple de projets éligibles

Groupe scolaire

Commune de Saint-Georges-Buttavent (Mayenne).
Chaudière bois déchiqueté et réseau de chaleur associé. 2017

<i>Puissance installée</i>	120 kW
<i>Énergie produite par an</i>	175 MWh
<i>Coût de l'opération</i>	120 000 €
<i>Taux de financement par le Fonds Chaleur</i>	46 %

EHPAD (32 lits)

Commune Les Brouzils (Vendée).
Solaire thermique. 2016

<i>Surface de capteurs</i>	16,2 m²
<i>Énergie produite par an</i>	6,9 MWh
<i>Coût de l'opération</i>	19 500 €
<i>Taux de financement par le Fonds Chaleur</i>	35,5 %

AU-DELÀ DES FINANCEMENTS

En intégrant ce contrat de développement, vous intégrez un réseau de porteurs de projets. Vous bénéficiez ainsi :

- > des retours d'expérience du groupe et de la dynamique collective,
- > d'un interlocuteur privilégié pour vous accompagner tout au long de votre projet.

C'EST LE MOMENT !

- > Vous avez un projet de rénovation, d'extension, de redimensionnement ou de remplacement de votre chaudière.
- > Vous avez des études et des projets qui n'ont pas vu le jour faute de financement.

Faites-le nous savoir rapidement pour intégrer votre projet dès 2017 au contrat territorial. Ce contrat territorial est une opportunité d'améliorer la compétitivité économique du renouvelable face aux énergies conventionnelles.



UNE DÉMARCHE PARTENARIALE

Le Fonds Chaleur de l'ADEME finance depuis 2009 des projets de production de chaleur renouvelable (bois, solaire, géothermie...). Le Contrat Territorial proposé par Nantes Métropole vise à regrouper des projets afin d'améliorer votre accompagnement, simplifier vos démarches et créer une dynamique locale nouvelle.

- Nantes Métropole, engagée dans la transition énergétique, se positionne comme animateur de ce contrat qui participe à la poursuite de l'objectif de doubler la production d'énergies renouvelables et de récupération entre 2008 et 2020 et la tripler entre 2008 et 2030.
- Atlansun, Atlanbois et le Civam 44, partenaires de cette dynamique apportent leur soutien technique aux projets à travers leur expertise et la réalisation de notes d'opportunité.
- Akajoule, bureau d'études techniques, et Auxilia, spécialisé dans la co-construction de projets énergétiques, réalisent l'étude de préfiguration du contrat et accompagnent Nantes Métropole dans le dépôt de candidature auprès de l'ADEME.

BÉNÉFICES À LONG TERME

RÉDUIRE

notre dépendance aux énergies fossiles et notre vulnérabilité face à la volatilité des prix.

MAÎTRISER

le coût de fonctionnement et le montant de ses factures.

STIMULER

l'économie locale par la création d'emplois pérennes et non délocalisables.

LIMITER

les émissions de gaz à effet de serre et réduire notre impact sur le réchauffement climatique

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE NOTRE ACTION

ENSEMBLE, TRANSFORMONS L'ESSAI !

Aujourd'hui, nous recensons les projets éligibles sur le territoire de la Métropole. Le lancement de la démarche est conditionnée à un nombre suffisant de projets.

Faites connaître votre projet dès maintenant et augmentez vos chances et celles des autres de bénéficier de ce soutien technique et financier !

Remplissez le questionnaire en ligne (5 min) :

<https://goo.gl/forms/SoaRtDyAxhvmGsv2>

VOTRE INTERLOCUTEUR

Pour en savoir plus et faire connaître vos projets :
Direction Environnement Énergie, Risques, Pôle énergie
Charles de la Monneraye

Mail energie@nantesmetropole.fr

Tél. 02 40 99 98 02